



**ADMINISTRATION COMMUNALE
WEILER-LA-TOUR**

AVIS AU PUBLIC

Élections complémentaires

Par arrêté ministériel du 11 août 2026 Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a fixé la date des élections complémentaires au 15 novembre 2026 afin de procéder à l'élection complémentaire de trois (3) conseillers communaux pour la Commune de Weiler-la-Tour.

Les candidats devront se déclarer au plus tard mercredi, le 16 septembre 2026 avant dix-huit heures.

Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le Collège des bourgmestre et échevins au plus tôt le lundi, le 24 août 2026 et au plus tard mardi, le 6 octobre 2026 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse à l'étranger, respectivement au plus tard mercredi, le 21 octobre 2026 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse au Luxembourg.

Weiler-la-Tour, le 14 août 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins